lafinancepourtous
INSTITUT POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PUBLIC

Le relevé annuel des frais bancaires

Depuis le 1er janvier 2009, votre banque est dans l'obligation de vous adresser, chaque année courant janvier, un relevé de vos frais bancaires.
Ce document récapitule l'ensemble des frais liés à la gestion de votre compte courant : moyens de paiement, services, agios, virements sur une année.

L'ENSEMBLE DES FRAIS LIÉS À VOTRE COMPTE COURANT

Votre banque est désormais obligée de vous faire connaître le montant des sommes qu'elle perçoit annuellement au titre des services dont vous bénéficiez dans le cadre de la gestion de votre compte. Les frais liés à vos comptes-titres ou PEA, à vos contrats d'assurance-vie, votre épargne logement (PEL) ne sont pas mentionnés sur ce document.

DES FRAIS DÉTAILLÉS SERVICES PAR SERVICES

Vous avez accès à une présentation détaillée des différentes catégories de produits ou services liés à votre compte courant ainsi que leur nombre et le montant global des frais perçus par votre banque.
A ce titre, il faut savoir qu'en fonction de votre convention de compte, les virements et l'accès aux services Internet ne sont pas toujours gratuits.
En outre, une cotisation mensuelle, trimestrielle ou annuelle est prélevée en cas d'abonnement à un forfait de compte (package).

LE COÛT DE VOS DÉCOUVERTS BANCAIRES

Vous pouvez mesurer ce que vous coûtent vos découverts bancaires ainsi que tous les incidents de paiement : rejet de chèque, refus de prélèvement, etc. Il est important de garder à l'esprit que ces incidents ont un coût substantiel et donc de les limiter au maximum.

Banque lafinancepourtous

Agence Bourges Monnaie : 099999
1 rue de la Banque
100210 Cassette

Votre conseiller : Bertrand Durand

Récapitulatif annuel des frais
du 01/01/2012 au 31/12/2012

Mme Karine Plume
1 rue des Cigales
100210 Cassette

Veuillez trouver ci-dessous le récapitulatif des frais perçus au cours de l'année au titre des produits et services dont vous bénéficiez dans le cadre de la gestion de votre (vos) compte(s) de dépôt.

Monnaie du compte : euros

Libellé	Nombre	Débit	Crédit
Votre compte 0085/01840934			
COTISATIONS DES PRODUITS ET SERVICES			
Cotisation annuelle carte bancaire	1	38,00	
Assurance des moyens de paiement	1	24,00	
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE			
Frais de retrait dans des distributeurs hors réseau	3	3,00	
Commission sur virements occasionnels	2	6,20	
Retraits et paiements par carte à l'étranger	2	3,24	
Frais de recherche de documents	1	12,90	
FRAIS POUR IRREGULARITES ET INCIDENTS			
Intérêt débiteurs (découvert bancaire)	2	16,00	
Rejet de prélèvement	1	18,40	18,40
Commissions d'intervention	5	42,50	
Total des opérations		**164,24**	**18,40**

Ce document ne vaut pas facture.

LE RELEVÉ ANNUEL, C'EST EN JANVIER DE CHAQUE ANNÉE

Si tel n'est pas le cas ou si votre relevé comporte des irrégularités (relevé incomplet ou incompréhensible), adressez une réclamation à votre banque. En cas de litige, vous pourrez contacter la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

UNE COLONNE « CRÉDIT » POUR ÉVALUER LES « OFFRES COMMERCIALES » DE VOTRE BANQUE

Cette colonne ne figure pas sur tous les relevés. Elle permet de rendre compte des « offres promotionnelles » faites par votre banque : avantages commerciaux, remboursement d'un produit et/ou d'un service, par exemple.

LE TOTAL DE VOS FRAIS ANNUELS

Le coût moyen des frais bancaires s'élèverait à 216,66 euros/an pour un consommateur faisant une utilisation moyenne de ses produits et services bancaires (en 2012), selon la Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV).
Si vos frais vous semblent trop élevés, contactez votre banque pour voir si votre convention de compte est adoptée à vos besoins.

www.lafinancepourtous.com
© Tous droits réservés 2013